



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lutte contre le myriophylle hétérophylle dans la Somme : des résultats encourageants avec l'utilisation du « bleu marine »

Amiens, le jeudi 2 mars 2023

Pour lutter contre le développement du myriophylle hétérophylle, plante aquatique envahissante à croissance rapide qui prolifère notamment dans la Somme, le Conseil départemental a lancé en 2021 une expérimentation à l'aide d'un colorant biologique et biodégradable de teinte bleue utilisé dans l'agroalimentaire. Suite aux relevés effectués, les résultats sont encourageants et l'action sera reconduite.

Un premier test à petite échelle en 2021

Pour lutter contre la prolifération du myriophylle hétérophylle, le Département a lancé, en complément de ses actions de faucardage et de hersage, une expérimentation avec l'utilisation d'un colorant biologique de teinte bleue utilisé dans l'agroalimentaire.

Ce produit, commercialisé par la société T.A.S.O est appelé « bleu marine ». Il s'agit d'un colorant alimentaire bénéficiant des agréments et autorisations de mise sur le marché. L'eau ainsi colorée en bleu reflète une partie des rayonnements lumineux nécessaires à la photosynthèse des végétaux et en limite ainsi la croissance. Ce colorant inhibiteur des végétaux est non toxique pour l'homme et les poissons.

Après l'obtention des avis favorables de la Direction départementale des territoires et de la mer, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la Fédération des pêcheurs, le Département a pu mettre en place ce protocole expérimental. Il a tout d'abord été testé à petite échelle, sur 2 kilomètres, sur le bief de Froissy. Afin d'avoir un moyen de comparaison et d'évaluation, le bief de Froissy et le bief de Cappy, situé en amont, ont été faucardés au même moment, avant la coloration.

Le test s'est déroulé entre le 9 août et le 15 octobre 2021 soit 68 jours consécutifs. Une différence de croissance de la plante, entre le bief coloré et le bief non coloré, de 40 cm a été constatée sur les 68 jours du test. Le principal problème rencontré a été l'importance du débit entrant en eau (parfois 10 fois supérieur à une période estivale "normale"), lié à une année 2021 particulièrement pluvieuse.

En 2022, un test sur 14 kilomètres

Les premiers essais ont permis d'affiner les dosages du colorant selon les apports en eau, pour une utilisation à plus grande échelle. Le test a été transposé sur les 14 premiers kilomètres du canal, entre Sormont et Froissy. La méthodologie d'application utilisée cette fois-ci était différente car le colorant utilisé en 2022 était en phase aqueuse alors que celui utilisé sur le 1^{er} test était en poudre.

Les agents du département réalisaient eux-mêmes le mélange. Par ailleurs, une pompe doseuse pneumatique permettait en 2022 une introduction du colorant dans le milieu en goutte à goutte, le tout suivi à distance via le système de supervision installé sur les ouvrages hydrauliques utilisé pour la régulation hydraulique du canal.

Après quelques réglages pour obtenir le dosage adéquat, la coloration a pu être mise en place de juillet à mi-octobre 2022, soit durant près de 80 jours. Il est à noter que l'ensoleillement et les températures ont largement dépassé les normales saisonnières, pendant cette période.

Des résultats encourageants pour la suite

Les relevés de croissance réalisés dans le cadre du suivi des travaux ont révélé une repousse moyenne de 15 cm soit une différence de croissance d'environ 160 cm par rapport aux zones non colorées.

Ces très bons résultats s'expliquent également par la conjugaison d'un ensemble de facteurs favorables (test d'alevinage en carpes de 2021, deux passages en faucardage soit une surface de 56 hectares, augmentation de près de 13% de la navigation par rapport à 2021 et renouvellements en eau très faibles liés aux températures élevées et au manque d'eau de cette saison).

Compte tenu de ses résultats encourageants, l'application du « bleu marine » sera donc reconduite en 2023 sur le même secteur, avec un démarrage dès le printemps.

Une expérimentation suivie par la Recherche

Les résultats de l'expérimentation ont été partagés dans le cadre du partenariat établi entre le Département de la Somme, Voies navigables de France (VNF) et l'Université de Lorraine, en charge d'une étude spécifique sur le myriophylle et son milieu.

L'université de Lorraine a réalisé une batterie de mesures scientifiques à la suite de prélèvements sur le canal de la Somme. Ces mesures sont actuellement analysées et comparées avec d'autres expérimentations et éprouvettes provenant des canaux, gérés par VNF, sur une partie du territoire national.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« la lutte contre le développement du myriophylle hétérophylle dans la Somme est une priorité dans notre gestion quotidienne du fleuve Somme. Avec mes collègues Vice-présidents Hubert de Jenlis (infrastructures / fleuve) et Franck Beauvarlet (environnement et transition écologique), tous les moyens sont mis en œuvre pour contrer ce fléau qui perturbe les activités sportives, les activités de plaisance ou encore les activités de pêche. Cette action expérimentale, comme l'alevinage, est de nature à alimenter les travaux de recherche menés au niveau national et dont le Département participe activement. »**

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

